Je suis un citoyen de l'EEE ou un citoyen d'un autre pays.

J'ai le statut de Pre Settled

- Vous avez le droit de rester indéfiniment, tant que vous ne quittez pas le Royaume-Uni pendant plus de 5 ans à la fois et que vous ne commettez pas un crime particulièrement grave.
- Vous avez le droit de travailler quel que soit l'emploi, quel que soit l'employeur
- Vous avez le droit d'étudier dans n'importe quel que soit l'établissement d'enseignement

Risque de sans-abrisme

- Vous pouvez prétendre à l'attribution d'un logement social par l'autorité locale.
- Vous avez droit au Crédit Universel si vous avez besoin d'une aide financière.
- Vous avez droit à une allocation de logement pour couvrir les frais de séjour dans un refuge de Women's Aid.

- Si vous avez le statut Établi, que vous soyez ou non un citoyen de l'EEE, votre statut futur ne dépend pas de la personne avec laquelle vous vivez.
- REMARQUE : votre statut ne sera pas modifié si vous choisissez de laisser votre conjoint ou partenaire à l'avenir.

Je suis un citoyen de l'EEE ou un citoyen d'un autre pays.

J'ai un statut de
Pre Settled

- Vous avez le droit d'occuper un emploi quel qu'il soit, quel que soit l'employeur, pendant la période de validité de votre statut pré résident
- Vous avez également le droit d'étudier quel que soit l'établissement d'enseignement, pendant la même période.

Vous risquez de devenir sans-abri?

- Vous pouvez prétendre à l'attribution d'un logement social par l'autorité locale.
- Cependant, vous devrez satisfaire à des critères supplémentaires (connus sous le nom de critère du "droit de résidence") pour être également éligible au Crédit Universel
- Si vous avez besoin d'une aide financière Il peut y avoir des obstacles à l'accès à l'allocation de logement, par exemple, pour faire face aux frais de séjour dans un refuge de Women's Aid.

- Si vous souhaitez faire une demande de Crédit Universel, ou si vous avez fait une demande qui a été refusée, vous pouvez faire appel de la décision et vous devriez demander l'aide d'un conseiller en matière d'allocations.
- Pour obtenir des conseils et des informations, vous pouvez consulter le site Web de Citizen's Advice Scotland (conseil aux citoyens)

Qu'en est-il du crédit universel?

J'ai le statut Pre Settled et je demande le statut de Pre Settled

J'ai un statut de Pre Settled

Vous devez demander le statut settled avant l'expiration de votre statut Settled, si vous souhaitez rester au Royaume-Uni.

Une exception s'applique-t-elle?

Aller à l'organigramme quatre

Pour avoir droit au statut settled, vous ne devez pas avoir quitté le Royaume-Uni pendant plus de six mois au cours d'une année donnée.

Je suis le membre de la famille d'un citoyen de l'EEE et je ne séjourne plus avec ce dernier (au moment de la demande de statut Settled).

Votre cas est complexe et vous devez demander l'avis d'un spécialiste de l'immigration avant de déposer votre demande.



Vivre au Royaume-Uni le 31 décembre 2020

La date limite pour demander le statut Settled ou le statut Pre Settled - dans la plupart des cas - est passée.

La date limite était le 30 juin 2021.

Des exceptions à cette règle?

Aller à l'organigramme trois

Vous avez peut-être déjà demandé le statut Pre Settled et devez demander le statut Settled.

Vous avez peut-être déjà un autre type d'autorisation de séjour au Royaume-Uni.

Vous avez peut-être rejoint un membre de votre famille de l'EEE au Royaume-Uni après cette période.

Y avait-il une bonne raison pour laquelle vous ne pouviez pas soumettre une demande avant la date limite?

Par exemple, si vous avez été victime d'abus ou de violence.

Si la date limite est passée et que vous n'avez pas de statut Pre Settled, nous vous conseillons de prendre d'urgence des conseils spécialisés en matière d'immigration sur votre situation.

Royaume-Uni et vous aurez besoin de conseils confidentiels sur vos options.

Je suis citoyen d'un pays non membre de l'EEE et me trouvais au Royaume-Uni le 31 décembre. 2020, mais je ne vivais avec un membre de ma famille citoyen de l'EEE.

Je suis un ressortissant ou un nonressortissant de l'EEE. qui est arrivé au Royaume-Uni pour la première fois après le 1er janvier 2021

Vous avez toujours le droit de demander une autorisation de séjour au Royaume-Uni.

Mais votre cas est complexe et nous vous conseillons de prendre d'urgence des conseils spécialisés en matière d'immigration sur votre situation, car vous pourriez ne plus avoir le droit de rester au Royaume-Uni et vous aurez besoin de conseils confidentiels sur vos options.